

MAIRIE - ESSUILES**Délibération n° 2022-21****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Date de convocation : 06 septembre 2022Date de l'affichage : 06 septembre 2022En exercice : 14Présent(s) : 11Absent(s) : 3Pouvoir(s) : 2

Le douze septembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier Dassault, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, FLAMAND Isabelle, CHANTRELLE Fabienne, LEPILLET Sonia, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, WINDERICKX Jean-Luc, BREGEARD Michel, RICHARD Thierry

Absents excusés : CANO Clélia, JOSSELIN Valéry, MATHYS Mickaël

Pouvoirs : CANO Clélia donne pouvoir à REZONJA Philippe

Secrétaire de séance : FLAMAND Isabelle

MATHYS Mickaël donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

➤ **Objet : Demande de fond de concours auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard**

Monsieur le Maire explique que la commune a financé :

- deux défibrillateurs supplémentaires sur la commune par l'entreprise Orthopédie POINTIN pour un montant total de 4 506.24 € HT.
- du matériel pour les sapeurs-pompiers du CPI d'Essuiles ainsi que des vêtements de cérémonie et d'intervention par l'entreprise HABIMAT pour un montant total de 6 142.87 € HT.

Une aide financière est sollicitée pour ces dépenses.

le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve la nécessité des dépenses mentionnées ci-dessus,

Adopte le plan de financement comme suit :

Commune	5 324.55 €	(50 %)
CCPP	5 324.56 €	(50 %)
TOTAL H.T.	10 649.11 €	(100 %)

Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour le financement de ces dépenses,

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

